

## Votre inscription à l'Institut d'Optique Graduate School

Date de la rentrée : **1 septembre 2020 - 9h00**



Adjointe Responsable administratif : 01 64 53 32 65

A contacter prioritairement par mail si nécessaire à partir du 10 août -  
caroline.rayer@institutoptique.fr

Secrétariat 1<sup>ère</sup> année 01 64 53 32 13

patricia.balta-petit@institutoptique.fr

### Rappel :

Tous les élèves sont affectés sur le site de Palaiseau en 1<sup>ère</sup> année.  
A partir de la 2<sup>ème</sup> année, les élèves sont affectés sur les sites de  
Bordeaux, Palaiseau et St Etienne, dans le cadre d'une procédure  
d'affectation (plus d'informations sur : <http://www.institutoptique.fr/>)

Vous avez répondu « OUI MAIS » à l'appel en cours :

Vous n'avez rien à faire pour l'instant. Nous vous contacterons par mail si vous répondez OUI DÉFINITIF.

Vous avez répondu « OUI DÉFINITIF » à l'appel du Concours Commun ou vous avez confirmé votre admission suite aux résultats  
du Concours Parallèle :

Merci d'effectuer les quatre étapes de validation de votre inscription. 1 -

Paiement de la Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus

2 - Inscription administrative 3 -

Logement

4 - Enquête

5 - Adhésion au Bureau des élèves

**Attention :** les candidats ayant répondu OUI DEF à l'appel 1 ou à l'appel 2 doivent impérativement faire leur inscription administrative à l'Institut d'Optique et régler leurs frais de scolarité avant le mercredi 26 août 2020 à minuit (paiement par carte bancaire ou chèque envoyé par la poste, cachet de la poste faisant foi). Après cette date vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre admission à l'Institut d'Optique, et un candidat sur la liste d'attente sera appelé à votre place au cours de l'appel 3.

## Votre budget

Coûts de la formation (sous statut étudiant) : frais de scolarité pour l'année 2020-2021 (sur la durée de la scolarité de la promotion 2023)

❖ **Ressortissants de l'Union Européenne (UE) :** 2 900 € (paiement en 3 fois, 1 paiement de 1 450 € et 2 paiements de 725 €, par paiement en carte bleue sur le site d'inscription en ligne)

❖ **Non-ressortissants de l'UE :** 5 000 €. Une bourse du pays d'origine ou d'une ambassade de France est recommandée (1 paiement de 2 500 € et 2 paiements de 1 250 €, par paiement en carte bleue sur le site en ligne)

Les dates des 3 paiements en carte bleue : le premier à l'inscription en ligne, le deuxième 31 octobre, le troisième 30 novembre, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1<sup>er</sup> versement.

**N.B. : En cas de démission après avoir répondu « OUI DEFINITIF » :**

**Avant la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre, les frais de scolarité sont intégralement remboursés ;**

**Entre l'appel du 02 septembre et l'appel du 9 septembre, une pénalité de 500 € est conservée ; Après le l'appel du 9 septembre, aucun remboursement n'est effectué.**

### Aides aux études

Pour faire la demande de l'aide aux études, les étudiants constituent un dossier confidentiel fin septembre, début octobre. Une commission, où élèves et anciens élèves sont représentés, attribue un montant défini selon les critères décidés par la commission, sur des critères de revenus et de situation familiale.

### Autres frais

❖ **Cotisation aux associations étudiantes :** voir leur présentation en fin de notice

### Aides

Le CROUS attribue des bourses sur critères sociaux. Les élèves sont encouragés à en faire la demande, y compris à la rentrée. Dans ce cas, votre dossier sera traité en dossier tardif.

L'Association des Anciens de SupOptique attribue quelques prêts d'honneur sans frais et à taux nul. Des associations telles que l'association Georges Besse, proposent des bourses de formation.

### Informatique

Les élèves sont fortement encouragés à s'équiper d'un ordinateur portable. Compte tenu des produits présents sur le marché, aucune configuration minimum n'est recommandée par l'École. En effet, pour une utilisation strictement scolaire, une configuration minimum est suffisante.

Pour information : de nombreuses sociétés de matériel informatique (DELL et HP par exemple) proposent des tarifs réservés aux étudiants.

## 1 - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET VIE DE CAMPUS

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant au site [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr).

Le montant de la CVEC est de 92 €.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription en ligne. Vous devrez saisir ce numéro sur le site d'inscription en ligne. Vous devrez déposer l'attestation dans les documents électroniques.

*Sans ce document nous ne pourrons procéder à votre inscription.*

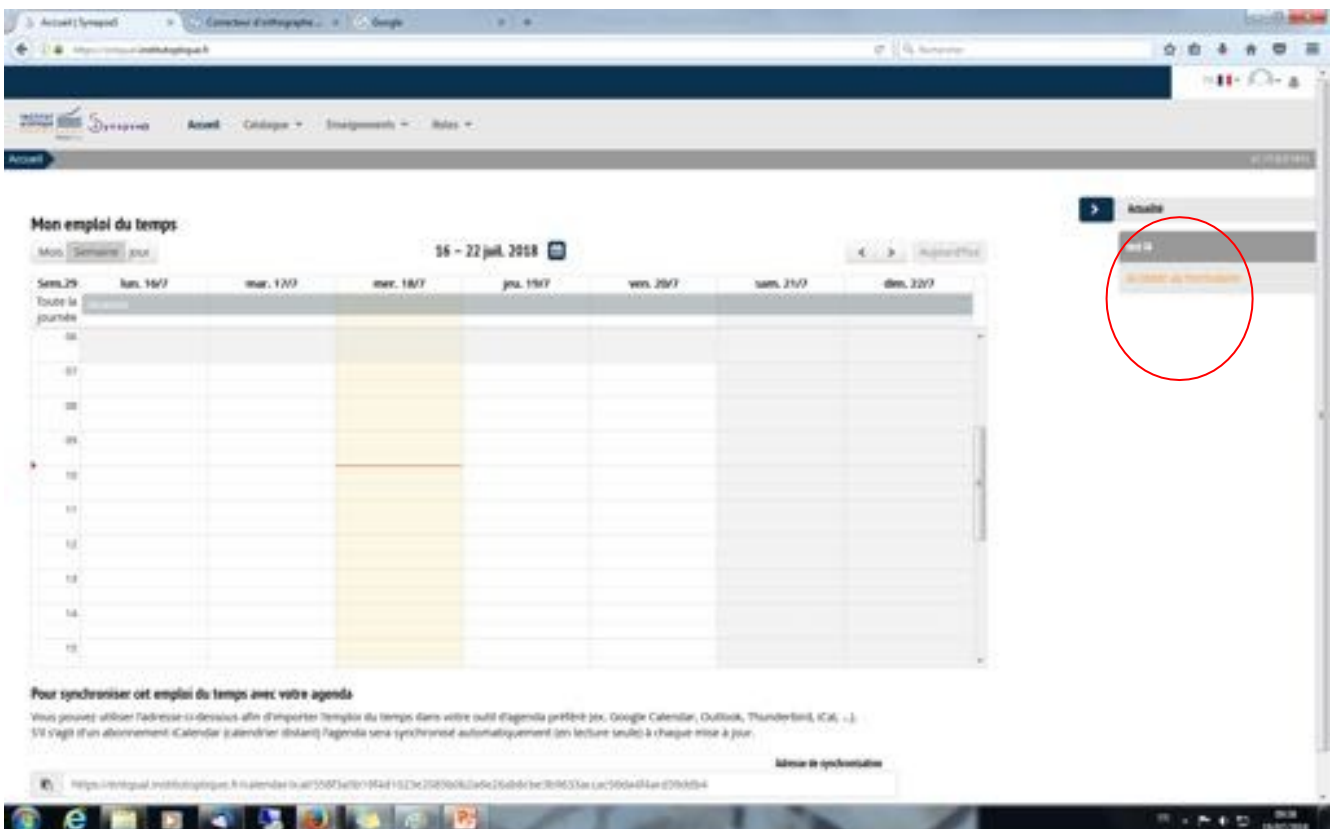
Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## 2 - VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR : <https://synapses.institutoptique.fr/>



### ACCÉDER AU FORMULAIRE



ÉTAT CIVIL : Les informations grisées ne sont pas modifiables, s'il y a une erreur il faudra demander la modification au secrétariat 1A à la rentrée.

Mon inscription Administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

État civil | Coordonnées | **Scolarité** | Parcours antérieur | Documents | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

Identité

Prénoms: [input type="text"] Nom: [input type="text"] Sexe: [input type="text"] Date de naissance: [input type="text"] Ville de naissance: [input type="text"] Département de naissance: [input type="text"] Pays de naissance: [input type="text"] Nationalité: [input type="text"] Autre nationalité: [input type="text"] Nationalité étrangère: [input type="text"] Date de début de naturalisation: [input type="text"]

Matricule/Identifiant: [input type="text"]

Statut marital: [input type="text"]

Publication avec le nom marital/usage:

Insérer une photo: [input type="button"]

Finaliser [input type="button"]

SCOLARITÉ : Si vous n'avez pas d'information à renseigner, enregistrez et passer à l'onglet suivant

État civil | Coordonnées | **Scolarité** | Parcours antérieur | Documents | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

Inscription : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée

Statut de scolarité	Nom d'arrêt de scolarité	Date prise d'attestation de diplôme	Campagne
En scolarité	Nou l'arrêter dans le diplôme	Accord de double diplôme	Programme d'échange
		non	Date de fin de l'échange
Primo	Premier attachement 2	Preuve de l'origine	Preuve de l'origine PE

Inscription Principale : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée - 2018/2019

Niveau dans le diplôme	Nombre d'années dans le cursus	Cours	Régime d'inscription
1ère année	1	Site	Temps plein/partiel
			Site

Inscription dans un autre établissement pour l'année en cours

Type d'établissement hôte	Type de diplôme	Niveau dans le diplôme
Type d'établissement fréquenté	Type de diplôme	Niveau dans le diplôme
Intitulé du diplôme	Établissement	
	Établissement	

Observations: [input type="text"]

Finaliser [input type="button"]

## CURSUS ANTÉRIEUR :

- Concours Commun : pour le dernier diplôme obtenu sélectionner : D – attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
- Concours Parallèle :
  1. Licence 2 : sélectionner le bac : A- baccalauréat
  2. Licence 3 : sélectionner : N- Licence5 et Licence LMD
  3. DUT : sélectionner : C - DUT

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

État civil | Coordonnées | **Scolarité** | Cursus antérieur | Documents | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

Année de l'inscription des Enseignements supérieurs en France : 2019

Bac (ou équivalent, uniquement la première)

Année : 2017 | Série : Bac international | Niveau : Bac

Académie : AU-MARSEILLE | Centre de bac : Campus Saint-Thierry - Cour de Ferrière (2008 de Ferrière, France)

Dernier diplôme obtenu

Année scolaire : 2018/2019

Niveau de ce diplôme : Niveau 2 de la Licence

Niveau d'admission : Niveau d'admission

Type de diplôme : 2 Diplôme établissement étranger supérieur

Établissement : AARHUS UNIVERSITET (AARHUS, Danemark)

Niveau : Niveau

Année de diplôme : Niveau de diplôme

Spécialité : Spécialité

Concours : Concours

Engager | Finaliser

DOCUMENTS: Tous les documents sont à télécharger en PDF sauf la photo qui doit être en format JPEG.

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte étudiant.

État civil   Coordonnées   **Scolarité**   Cours antérieur   **Documents**   Autorisations   Bourses   Frais   Paiement

Description des documents à fournir

JPG, PNG, PDF...

Liste des documents à fournir :

Deposer le fichier ici	
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Certificat INAFSA
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Attestation de la journée défense
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Convention de formation
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Diplôme
<input type="text" value="FICHIER..."/>	<input type="checkbox"/> Photo

Enregistrer   Télécharger

**AUTORISATION : La charte informatique et le règlement intérieur sont à lire impérativement en cliquant sur « télécharger le document »**

Cocher puis enregistrer pour passer à l'onglet suivant

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte étudiant.

État civil   Coordonnées   Scolarité   Cours antérieur   Documents   **Autorisations**   Bourses   Frais   Paiement

**Signature de la charte informatique et règlement intérieur**

Je certifie avoir lu avec connaissance de la charte informatique et du règlement intérieur de l'établissement dont j'ai accepté les conditions. [Télécharger le document](#)

Oui    Non

**Accord pour la publication des photos prises par l'école dans le cadre de ses activités (droit à l'image)**

J'autorise l'établissement à utiliser mon image pour communiquer sur ses sites web et ses supports de communication.

Oui    Non

**Accord pour la publication de la fiche sur le site public**

J'accepte que les informations suivantes (nom, prénom, diplôme préparé, adresse mail) soient accessibles sur le site public de l'établissement.

Oui    Non

**Accord publication de la photo d'identité dans le site public**

J'accepte que ma photo d'identité soit accessible sur le site public de l'établissement.

Oui    Non

Autorisation de transfert des coordonnées aux partenaires

Dans la liste ci-dessous, sélectionnez les partenaires pour lesquels vous acceptez la transmission des informations suivantes (nom, prénom, diplôme préparé, adresse mail, photo, coordonnées complètes, téléphone):

Liste de partenaires

Enregistrer   Télécharger

**BOURSES:** Si vous êtes boursiers remplissez un type de bourse, c'est important pour le suivi et la validation de votre bourse et pour déclencher le versement, vous devrez déposer la notification provisoire de bourse dans les documents à fournir. Si vous n'êtes pas boursier enregistrez et passer à l'onglet suivant

Account | Synapse | Accueil | Catalogue | Enseignements | Notes

État civil | Coordonnées | Scolarité | Cours antérieur | Documents | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

### Bourses pour l'année scolaire 2018/2019

Nouveaux pas

Ajouter une bourse

Choisissez un type de bourse

Type de bourse

Type de bourse : Bourse (type CDE)

État de la demande

Demanda | Acceptée | Refusée

Edition de la bourse

Montant de la bourse ( aide par C)

Date d'entrée de la bourse

Date de début d'attribution (renouvelé)

Date de fin d'attribution (renouvelé)

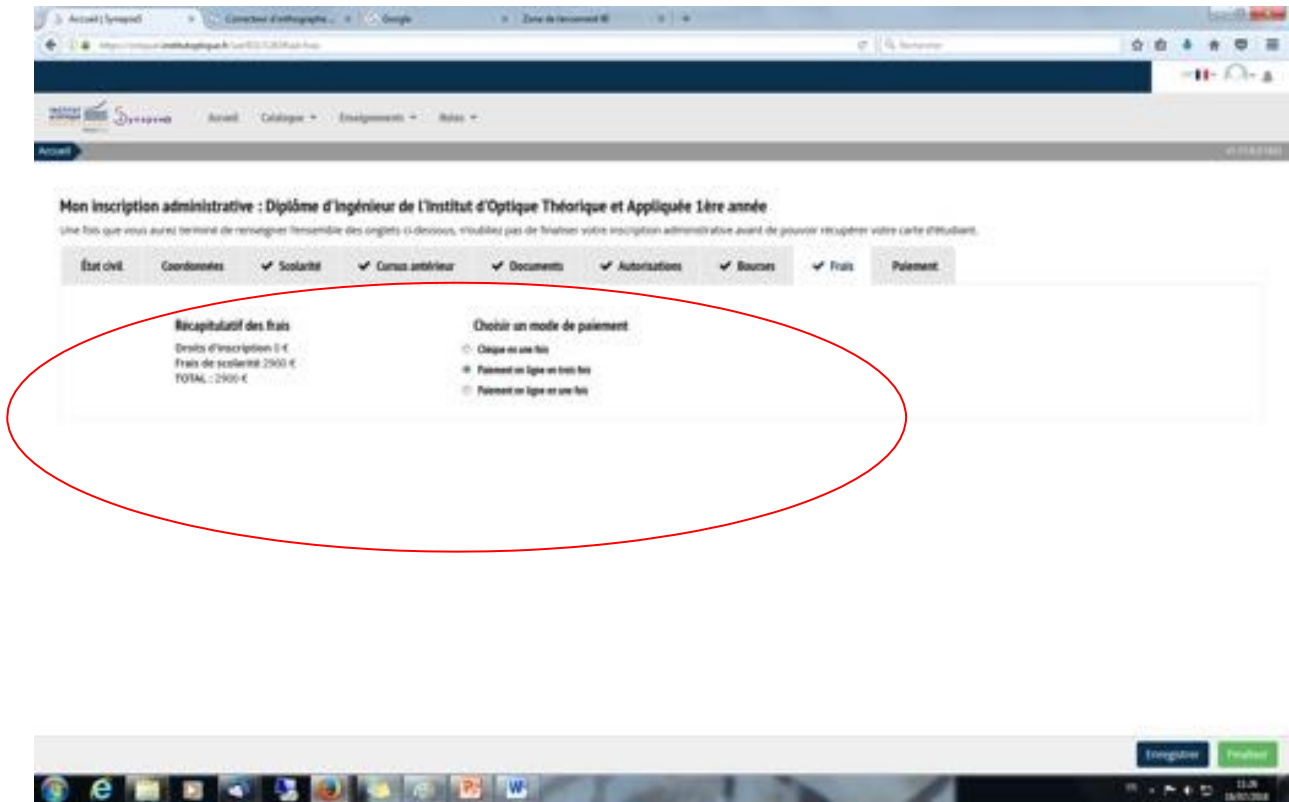
Destinataire de la bourse ou de l'aide autre que l'étudiant

Vos observations

Enregistrer | Finir

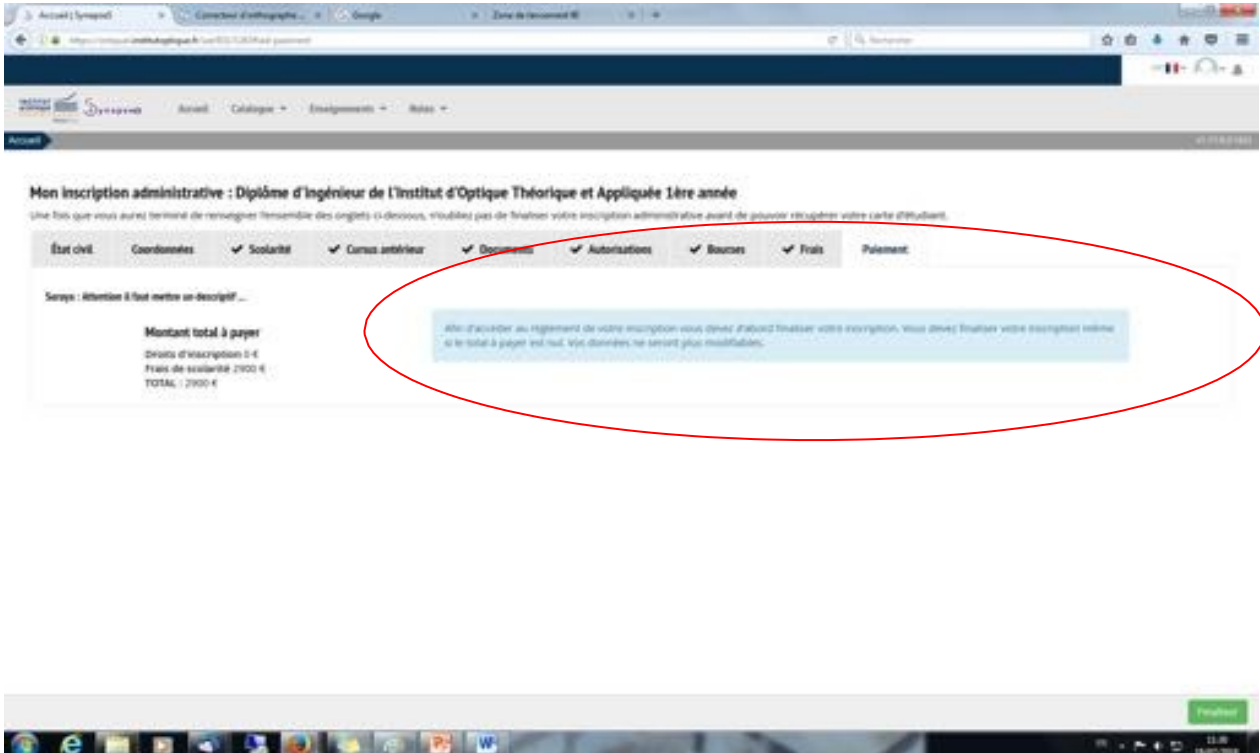
**FRAIS :** Le récapitulatif de vos frais sont affichés : Choisissez votre mode de paiement Le paiement en ligne est sécurisé. N'oubliez pas d'enregistrer votre page.



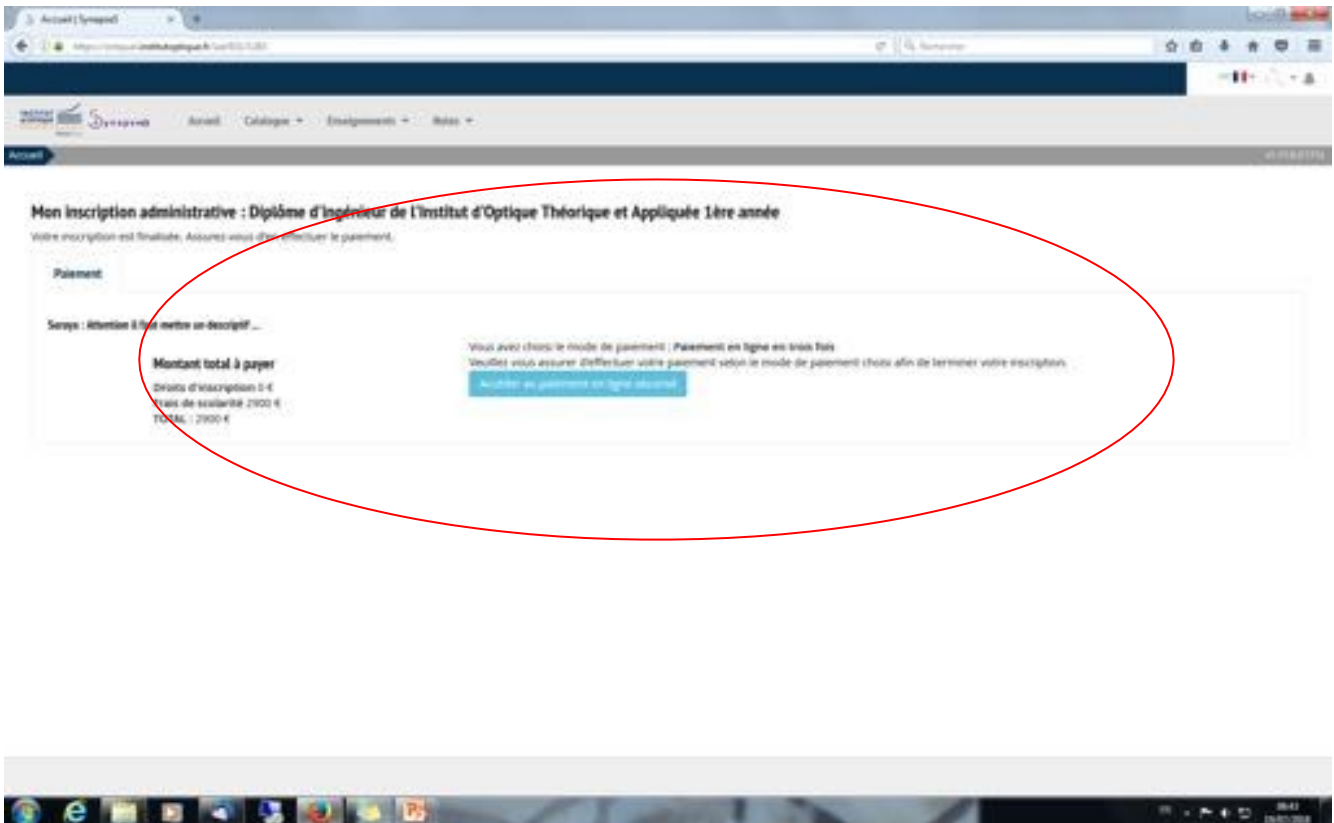


**PAIEMENT** : Finaliser votre inscription pour accéder au paiement.

Vous pouvez finaliser votre inscription et payer plus tard, il vous suffit de retourner sur le formulaire et l'onglet paiement s'affichera automatiquement.



Écran après la finalisation de votre inscription :



### 3 - VOTRE LOGEMENT

#### Logement «étudiant»

En tant que membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, les élèves de l'Institut d'Optique Graduate School bénéficient par convention de places réservées dans les logements accessibles par le Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS): <https://logement.campus-paris-saclay.fr/>

Pour votre information :

Compte tenu du nombre croissant d'étudiants sur le Plateau de Saclay et de la baisse du nombre de logements étudiants disponibles, la Direction de SupOptique a décidé de rendre prioritaires les demandes des élèves de 1ère année et de 2e année.

Cette décision s'applique aux élèves admis.e.s en 3A à compter de septembre 2022 (donc, en particulier, aux élèves admis.e.s en 1ère année en 2020).

Décision : sur le site de Palaiseau, les logements en résidence CROUS seront désormais réservés aux élèves de 1A et de 2A (dans la mesure des places disponibles, priorité étant donnée aux élèves boursiers et internationaux)\*. Les élèves admis.e.s en 3A devront rendre leur logement à la fin de leur 2e année au plus tard le 31 août. Aucune réadmission ne sera possible.

Cette décision ne concerne pas les sites de Talence et St-Etienne.

\*Il est rappelé que les demandes déposées par les élèves auprès du GUPS Paris-Saclay ne sont traitées par le GUPS qu'après validation par le secrétariat de l'IOGS. Cette validation sera donnée selon la décision décrite ci-dessus.

**ATTENTION : NOUS N'AVONS PAS ASSEZ DE LOGEMENTS POUR TOUS LES ELEVES QUI EN FONT LA DEMANDE**

Toutes les demandes de logement seront validées à partir du 12 août, sous réserve que vous ayez finalisé votre inscription et payé vos de scolarité.

Les logements disponibles sur le plateau de SACLAY via la plateforme du GUPS sont réservés aux étudiants boursiers et étrangers dans la mesure des places disponibles.

S'il reste des places à la rentrée les étudiants non boursiers pourront faire une demande.

**VOUS ÊTES INSCRIT(E) DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTALLÉ SUR LE PLATEAU DE SACLAY ?**

Le guichet unique, animé par le CROUD de Versailles, regroupe l'ensemble des offres de logement des différents acteurs ayant une ou plusieurs résidences étudiantes sur ou à proximité du Plateau de Saclay.



**LOGEMENTS 2018**

[Réserver un logement](#)

**J'ARRIVAIT EN ARRIVANT  
DEMANDE DE LOGEMENT ?**



Entrer le nom de l'école : IOGS

Mode d'occupation

Non plus de filtres

Effacer les filtres

LES LOGEMENT

3 résultats, page 1 sur 1

cliquer sur OK, la liste des résidences rattachées à l'école s'affiche

**LOGEMENT INDIVIDUEL**  
Résidence Jean D'ORMESSON (23, boulevard Pasteur 91000 PALAISEAU)  
Superficie - de 16,01 à 16,26 m<sup>2</sup>  
Lits - 1 lit simple  
Loyer - de 300 à 400 €  
Équipements - WC, Douche, Évier et placards, Frigo, Micro-ondes  
Équipements disponibles pour certains logements :

**LOGEMENT PARTAGE (4 OCCUPANTS)**  
Résidence Jean D'ORMESSON (23, boulevard Pasteur 91000 PALAISEAU)  
Superficie - de 43,43 à 70,27 m<sup>2</sup>  
Lits - 4 lits simples  
Cohabitation - pour les colocationnistes  
Loyer - de 520 à 600 €  
Équipements - Unité de wc, WC, Douche, Évier et placards, Frigo, Micro-ondes, Plaque  
Équipements disponibles pour certains logements :

universitÉ PARIS-SACLAY

Trouver un logement dans une résidence universitaire

Faites votre choix de résidence  
Ensuite identifiez vous grâce à vos codes d'accès aux services "Messervices.etudiant.gouv."  
Si vous n'avez pas de compte, il faut en créer un avant de faire votre demande de logement

LOGEMENT INDIVIDUEL - RÉSIDENCE JEAN D'ORMESSON

**DÉTAILS DU LOGEMENT**

Conditions particulières: QUARTIER AUTONOME 2019

Superficie - de 16,01 à 16,26 m<sup>2</sup>

Lits - 1 lit simple

Loyer - de 300 à 400 €  
Montant de la caution / Dépôt de garantie - 600 €

Ajouter à ma sélection

Pour information : Selon le plan d'occupation des logements du CROUS, vous devez occuper le logement jusqu'au 31 août 2021, si vous souhaitez être réadmis en septembre 2021. Toute libération du logement est définitive.

L'École a pris des dispositions pour avoir des logements de réservés dans des résidences privées :

· Résidence Kley (derrière l'école): <https://www.kley.fr/paris-saclay/residence-etudiante-campus-polytechnique> - nous avons 30 logements de réservés jusqu'au 17 août midi / demande à m'adresser directement par mail au plus tard 17 août à 9h.

· Résidence ECLA (MASSY - à côté de la gare TGV): <https://www.ecla-campus.com/fr/> - nous avons 20 logements de réservés jusqu'au 19 août / demande à m'adresser par mail au plus tard le 18 août.

Pour la réservation des logements en résidence privée, il faudra me faire parvenir votre demande par mail ([caroline.rayer@institutoptique.fr](mailto:caroline.rayer@institutoptique.fr)): je ferai parvenir un fichier complet à la résidence, votre demande sera prise en compte seulement si vous avez terminé votre inscription et payez vos frais de scolarité.

**Au-delà du 19 août l'École ne peut plus garantir la disponibilité des logements.**

## Logements dans le privé

Des résidences étudiantes récentes sont également situées à proximité de l'IOGS :

### **ECLA : Palaiseau**

Réservation sur <https://www.ecla-campus.com/fr/>, lit, studio, appartement, co-location Lien pour avoir la documentation :

20 logements de réservés jusqu'au 19 août / pour la réservation me faire la demande par mail ([caroline.rayer@institutoptique.fr](mailto:caroline.rayer@institutoptique.fr))

### **KLEY : Palaiseau**

Paris-Saclay

Réservation sur <https://www.kley.fr/paris-saclay/>, colocation à 5 étudiants possible

30 logements de réservés jusqu'au 17 août / pour la réservation me faire la demande par mail ([caroline.rayer@institutoptique.fr](mailto:caroline.rayer@institutoptique.fr))

### **STUDENT VILLAGE (ouverture août 2019) - Massy (proche gare SNCF)**

[www.adele.org/student-village](http://www.adele.org/student-village)

[massy@student-village.com](mailto:massy@student-village.com) /

### **CAMPUSEA : Palaiseau**

Réservation sur [www.campusea.fr](http://www.campusea.fr), colocation à 2 étudiants possible Loyer à partir de 498 €

### **STUDEFI :**

Orsay : Résidence Pierre-Gilles DE GENNES, Loyer à partir de 447 €

Massy : Résidence Océane, Loyer à partir de 421 € Massy : Résidence Eric TABARLY, Loyer à partir de 387 € Réservation sur [www.studefi.fr](http://www.studefi.fr)

Un certain nombre d'étudiants trouvent à se loger auprès des agences ou des particuliers, soit en chambre chez l'habitant soit en co-location.

D'autres organismes proposent des logements comme :

### **HEBERJEUNES : Association loi 1901**

Maison des études, le Moulin, Bât 311, Université Paris Sud 91405 ORSAY Cedex Tel : 01 69 15 65 44 - 01 69 15 52 52, Fax : 01 69 15 35 83 (<http://heberjeunes.fr/>)

### **LES ESTUDINES :**

Massy : Résidence Atlantis, Loyer à partir de 629 €

Réservation sur <https://www.estudines.com/>

### **Location de d'appartement : Appartement 2 pièces meublé à louer. MASSY (91)**

Localisation : centre-ville du vieux Massy Appartement 2 pièces (36m2), 1er étage sur 3 dans un petit immeuble sécurisé et résidence calme / **Contact :** [marion.appart@outlook.fr](mailto:marion.appart@outlook.fr)

## 4 - VOTRE PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître vos motivations pour intégrer SupOptique, merci de compléter obligatoirement l'enquête suivante :

<https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/s/m5bw7qwhph/k/VNYkbvD>





## 5 - VOTRE ADHESION AU BUREAU DES ELEVES\*

\* Adhésion facultative mais vivement conseillée

### NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA COTISATION BDE - Rentrée 2020-

#### INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Le prix de la cotisation avec la place au WEI est de 370 €. Le prix de la cotisation seule est de 230 €.
- Si le WEI est annulé à cause du Covid-19, les places du WEI seront remboursées (pas la cotisation qui vaut pour toute la scolarité).

#### LA COTISATION COMPREND :

- La place au week-end d'intégration (WEI) si tu la prends en plus.
- Le pull de promo.
- Pouvoir intégrer les clubs du BDE
- Des tarifs préférentiels à TOUS les événements organisés par le BDE (soirées, Optibars, etc).
- La possibilité de participer aux voyages organisés par le BDE (Europe et Ski) avec des tarifs préférentiels.

#### Qu'est-ce que le BDE ?

Le BDE ou Bureau des Élèves est l'association clé de l'École. Elle se porte garante de la vie associative, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la vie des étudiants dans l'école et sur le plateau de Saclay en dehors des cours. Elle est responsable de ses clubs et des événements se déroulant à SupOp. Ce sont aussi les membres du BDE qui s'occupent de ton intégration à SupOp, et de l'organisation des soirées.

#### Mais alors pourquoi faut-il cotiser au BDE ?

Étant au service de la vie étudiante, le BDE est amené à subventionner de nombreux clubs ainsi que le BDS (Bureau des Sports) et le BDA (Bureau des Arts). Le BDE est également responsable de toute la semaine d'intégration, une semaine dédiée aux nouveaux arrivants afin qu'ils se sentent bien à SupOp ! Cotiser au BDE est essentiel si tu veux participer activement à la vie étudiante de SupOp. De plus, ta cotisation est valable pour toute ta scolarité, il ne sera pas nécessaire de re-cotiser les années suivantes. Il n'est pas possible de participer au WEI sans avoir cotisé au BDE.

#### Et si je ne viens pas au WEI ?

Il est quand même important de cotiser au BDE ! Evidemment, le montant sera moins élevé.

Si tu veux ouvrir un club, c'est également le rôle du BDE de te trouver et de te prêter un local (si cela est nécessaire). Si tu veux organiser un événement, c'est le rôle du BDE de t'aider et de prévenir l'administration. Le BDE organise d'importants événements comme des visites ou des conférences d'entreprises.

Enfin, en dehors des événements, le BDE s'occupe entièrement du pull de promo, mais également de trouver des partenariats avantageux pour les élèves et de trouver les parrains de promos !

La cotisation représente un tiers du budget du BDE, elle est donc indispensable au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à la vie étudiante en général.





## Bulletin d'adhésion au BDE Institut d'Optique - Rentrée 2020

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° de portable : .....  
Mail : .....

Merci de cocher les cases correspondantes :

1° Cotisation et Wei :

- Je souhaite adhérer et participer au WEI (Coût : 370 €)
- Je souhaite adhérer sans participer au WEI (Coût : 230 €)
- Je ne souhaite pas cotiser.

2° Moyen de paiement :

- Paiement par virement au RIB suivant : Titulaire : BDE  
INSTITUT OPTIQUE  
IBAN : FR76 3000 3022 1600 0372 7816 195 BIC :  
SOGEFRPP  
Domiciliation : SG ORSAY (02216), 4 T RUE DE PARIS, 91400 ORSAY
- Paiement en ligne via le lien suivant :  
<https://collecte.io/cotisation-bde-et-wei-rentree-2020-383693/fr>
- Paiement par chèque à l'ordre *BDE Institut d'Optique*, en y apposant nom et prénom au dos :
  - Je l'envoie par courrier à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.
  - Je l'apporte pour la rentrée et le donnerai au Trésorier du BDE lors de la semaine d'intégration.
- Je souhaite payer en plusieurs fois : contacter [bde.iogs@institutoptique.fr](mailto:bde.iogs@institutoptique.fr)

Dans TOUS les cas, merci de retourner IMPERATIVEMENT ce bulletin complété à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.

L'adhésion est valable durant l'intégralité de votre scolarité à l'Institut d'Optique. Pour tout besoin d'informations supplémentaires, merci de contacter : [bde.iogs@institutoptique.fr](mailto:bde.iogs@institutoptique.fr)